

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	23/2025
Membres présents :	43	SÉANCE DU	
Nombre de pouvoirs :	5		09 décembre 2025
Nombre de votants :	48		

Date de convocation : 02 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet au siège de l'agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, DEPRUN Alain, DE WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, FEVRIER Albert, GOSET Magali, LEROY Daniel, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, GODET Eric, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MAUDUIT Maurice, RAMBAUD Christophe, PONLEVE LAURENT Christiane, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : MAYSTRE Chrystelle.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : BOUTRON Thierry, FOUASSIER Claude, JOBET Yohan, MARTINON Pierre, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : GAUDY Christophe, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine, PIGOT Pierrick.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, LEROY Angélique.

AME : BOUQUET Christophe, BOURILLON Christian, BOUSCAL Fabrice, DIGEON Benoît, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, MANAI AHMADI Asma, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Chantal LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Charles TERRIER a donné pouvoir à Monsieur Fabien LEON, Monsieur Benoît DIGEON a donné pouvoir à Monsieur Philippe VAREILLES, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie Charles, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Gérard LARCHERON a donné pouvoir à M. Frédéric Néraud.

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Gâtinaise des Forêts en Gâtinais.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20251209-DELIB23_202

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2026

Monsieur le Président,

EXPOSE qu'afin d'assurer un financement suffisant des opérations de l'année 2026, en raison du délai parfois très long qui sépare le mandatement d'une dépense de la perception effective des subventions auxquelles elle est éligible, le PETR Gâtinais montargois souhaite se réserver la possibilité d'ouvrir une deuxième ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre-Loire pour un montant de 200 000 €.

Une ligne de trésorerie de 200 000 € étant déjà ouverte depuis le 12 février 2025, cette deuxième ligne permettrait d'assurer une meilleure gestion des besoins ponctuels de trésorerie.

Il s'avère nécessaire que les fonds mobilisés sur la première ligne de trésorerie puissent être transférés sur la seconde afin d'assurer la continuité de trésorerie à date d'échéance de la première, c'est-à-dire le 11 février 2026.

Il est donc demandé à l'Assemblée,

D'APPROUVER dans la mesure où elle s'avèrerait nécessaire, le recours à une ligne de trésorerie de 200 000 € pour l'année 2026,

D'HABILITER le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Centre-Loire,

D'AUTORISER le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE dans la mesure où elle s'avèrerait nécessaire, le recours à une ligne de trésorerie de 200 000 € pour l'année 2026,

HABILITE le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Centre-Loire,

AUTORISE le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Pour extrait, certifié
conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20251209-DELIB23_202